

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_219**

**OBJET : MODALITES RH RELATIVES  
AUX AGENTS DU SKI ALPIN  
RECRUTES PAR LA CC CŒUR DE  
CHARTREUSE DANS LE CADRE DE  
SA REGIE AUTONOME**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 h 30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 7 décembre 2022

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36<br/>Présents : 26<br/>Pouvoirs : 5<br/>Votants : 31</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 31<br/>Abstention : 0<br/>Contre : 0</p> | <p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Suzy REY à Martine MACHON, Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER à Anne LENFANT</p> |
|---|---|

Suite au choix de gérer en régie directe le ski Alpin sur le domaine St-Pierre-de-Chartreuse – Le Planolet, il est important de rappeler les éléments RH s'appliquant à tous les agents des remontées mécaniques et ski alpin.

Les agents relèvent des contrats de droits privés avec une cotisation aux caisses de retraite AGIR-ARCCO. Ils dépendent de la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables qui définit les grilles de rémunération ainsi que les primes et indemnités applicables à ces agents.

Pour la mutuelle santé non obligatoire, les agents bénéficient du contrat groupe du CDG de l'Isère avec la MNT. Les taux de cotisation sont répartis à hauteur de 50 % à la charge de l'employeur et de 50 % à la charge du salarié.

Pour la mutuelle prévoyance obligatoire, les agents bénéficient du contrat HUMANIS. Les taux de cotisation sont répartis à hauteur de 50 % à la charge de l'employeur et de 50 % à la charge du salarié.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les modalités RH, présentées ci-dessus, relatives aux agents du ski Alpin recrutés par la CC Cœur de Chartreuse dans le cadre de sa régie autonome
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 15 décembre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

